

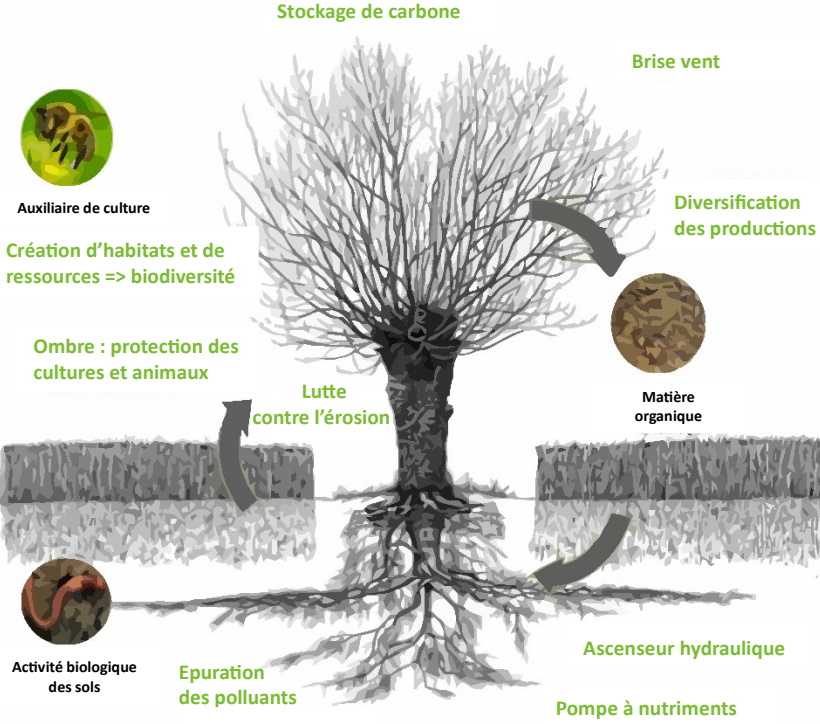
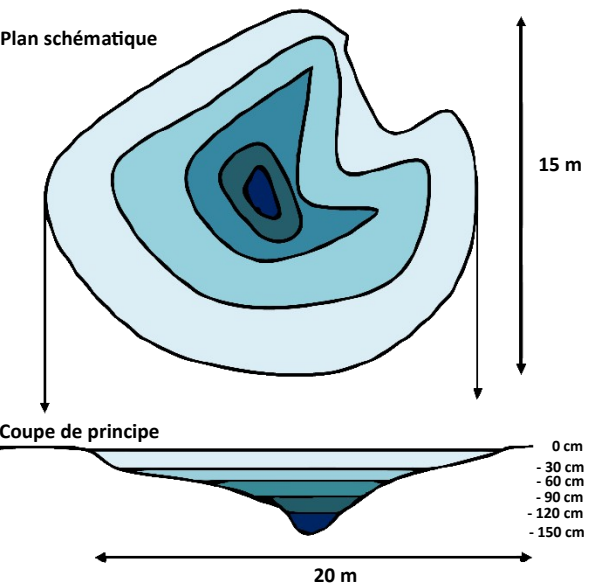
Une haie fonctionnelle ?

Les haies champêtres jouent de nombreux rôles paysagers, écologiques, climatiques et agronomiques. Elles servent de brise-vent et permettent une meilleure infiltration des eaux de ruissellement ce qui limite les inondations et l'érosion des sols. Les haies peuvent servir de clôtures naturelles, de production de bois d'œuvre et de chauffage.. Elles contribuent au bon fonctionnement des cycles de la matière (carbone, azote, eau)... Elles servent d'habitat pour de nombreuses espèces et de corridors biologiques, en reliant les différents milieux naturels entre eux. L'absence de haie et donc de connexion entre les différents milieux naturels, constitue un frein à la dispersion des espèces. Enfin, les haies font partie intégrante de l'identité de nos paysages

Pour qu'une haie remplisse correctement toutes ces fonctionnalités, elle doit être composée de trois strates différentes de peuplement (arborée, arbustive et herbacée), être plurispécifique et diversifiée en âge (jeunes et vieux arbres). Associée à un talus ou un fossé enherbé, connectée à un milieu prairial ou boisé, la biodiversité de la haie s'enrichit. Il est donc important de préserver les haies existantes et d'augmenter leur intérêt écologique en faisant attention à leurs connectivités avec les autres milieux et à leurs modes de gestion (éviter de rabattre les haies en hauteur). Les intégrer au PLUi est une façon de les préserver.



Une mare fonctionnelle ?



Une mare accueille une biodiversité spécifique : plantes, libellules et autres invertébrés aquatiques, grenouilles agiles, crapauds communs, salamandres et tritons... Elle permet à de nombreux animaux de venir se désaltérer (mammifères, oiseaux, reptiles).

Les mares de surface comprises entre 150 et 600 m² sont les plus fonctionnelles et sont à privilégier. Les formes en courbes, sinueuses, avec berges irrégulières et profondeurs variées permettront l'installation d'habitats diversifiés. La profondeur et les profils de pente sont deux facteurs particulièrement importants qui conditionneront la qualité de la mare et son intérêt écologique. Des plages en pentes douces (< à 5 %, soit 5 cm de dénivelé par mètre) sur 2 à 5 mètres de large (si possible) ou des banquettes ou bien des paliers successifs avec une faible profondeur d'eau ont comme avantage de permettre à une flore diversifiée de s'y développer, à de nombreux animaux d'en profiter (zone de ponte, abreuvoir...). Les pentes douces, outre le fait d'offrir un habitat de transition, permettent d'éviter à la mare de devenir un piège mortel pour certains animaux. Idéalement, une profondeur d'eau de 80 cm à 150 cm est à rechercher dans la zone la plus profonde : la mare est ainsi moins sensible aux variations de température et d'oxygène et des zones libres dépourvues de végétation aquatique peuvent se former. C'est donc un point important à ne pas négliger qui limitera, ralentira les assèchements trop rapides et les comblements naturels.

Fiche communale

SAINT-BENOÎT

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNAUTAIRE

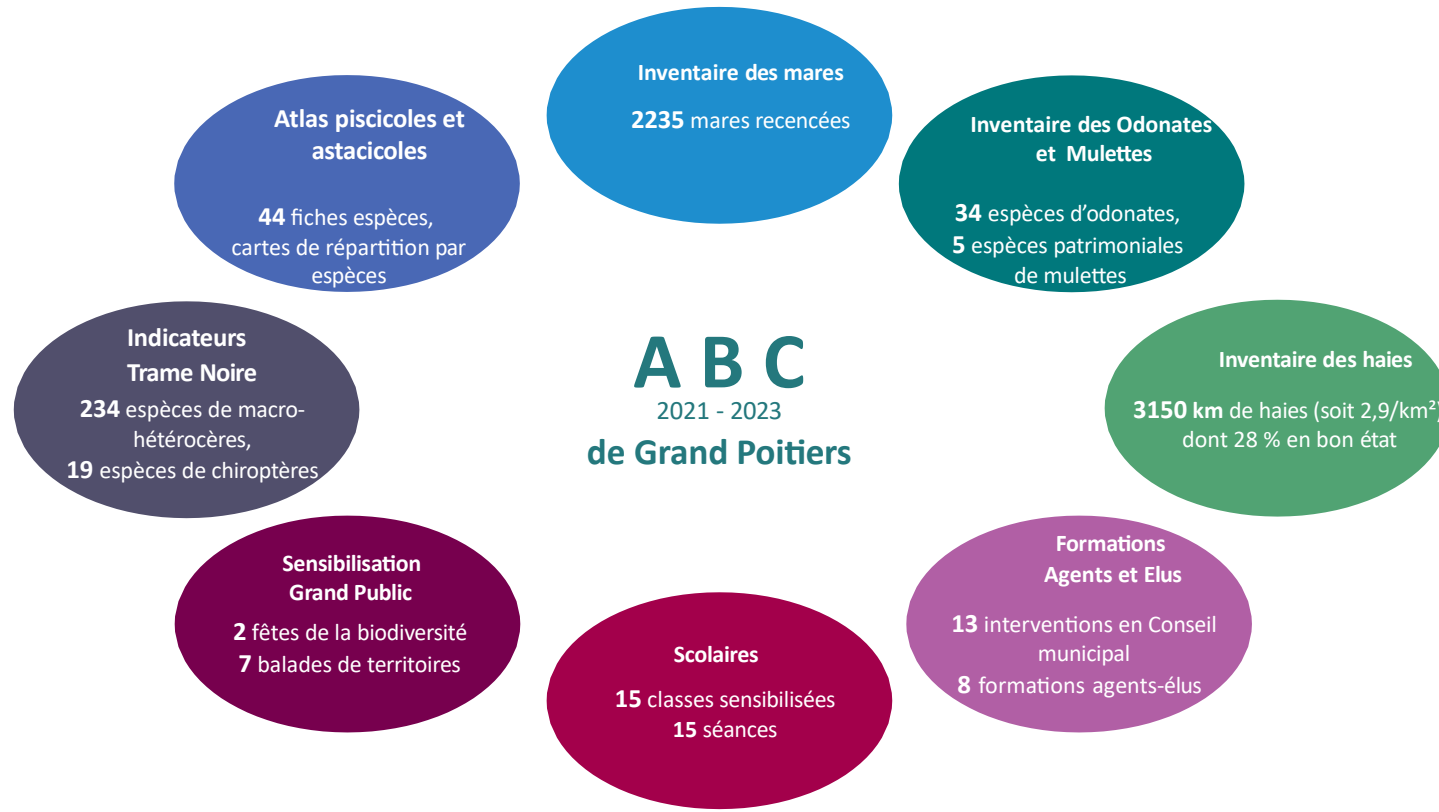
Description du dispositif

Un Atlas de la Biodiversité est une démarche initiée au niveau local pour acquérir et partager plus efficacement la connaissance de la biodiversité du territoire et des enjeux de sa conservation. L'Atlas de la Biodiversité Communautaire de Grand Poitiers 2021 -2023 est un projet collectif construit avec les partenaires locaux : Vienne Nature, CPIE Seuil du Poitou, CPIE du Val de Gartempe, la fédération de la Vienne pour la pêche et la préservation du milieu aquatique.

Les objectifs visés pour ce premier ABC étaient :

- Améliorer la connaissance sur le territoire de Grand Poitiers (rassembler et compléter les données historiques)
- Etablir une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle du territoire
- Intégrer ces enjeux dans les différents projets et programmes de la communauté urbaine (PLUI, PCAET, PAI, etc.) et dans ceux des communes
- Sensibiliser des élus, des agents, des publics scolaires et le grand public à la biodiversité et à sa préservation

Afin de poursuivre l'amélioration des connaissances, l'accompagnement et la mobilisation des communes intéressées, Grand Poitiers Communauté urbaine est candidate pour la réalisation d'un 2 -ème volet de son ABC sur la période 2024 -2027.



RÉSULTAT DES INVENTAIRES NATURALISTES SUR LA COMMUNE

Les espèces en chiffre



Campanule agglomérée



Pic épeiche



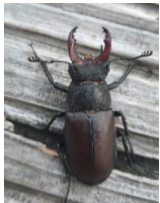
Alyte accoucheur



Cordulie métallique



Fritillaire pintade



Lucane cerf-volant



Chicorée sauvage



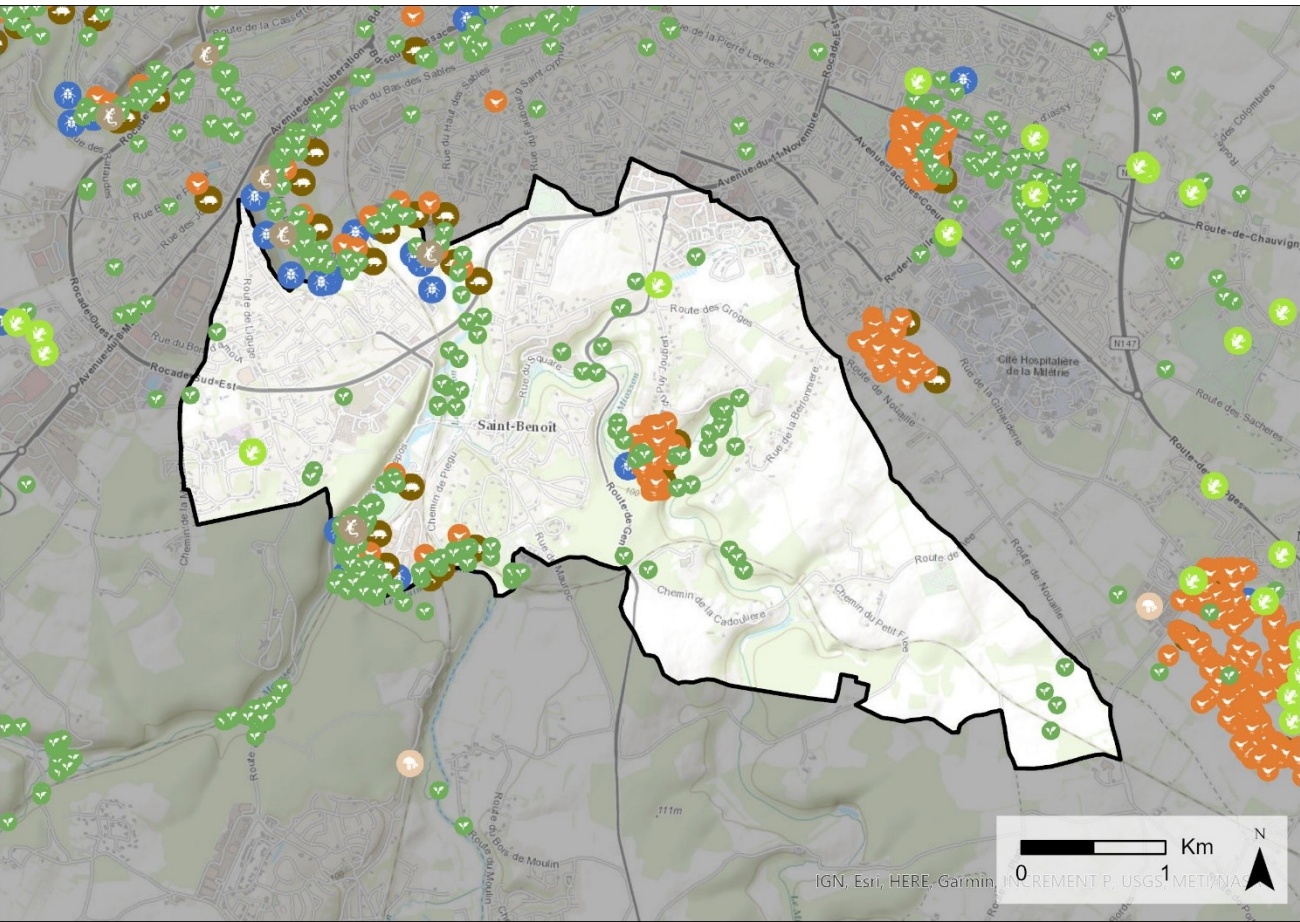
Trichie fasciée



Euphrase

Cartographie des observations

Les inventaires réalisés à l'échelle de Grand Poitiers ont permis d'identifier plusieurs classes d'espèces et des milieux favorables à l'accueil et au maintien de la biodiversité. La carte présente les lieux d'observation qui ont permis le recensement des espèces.

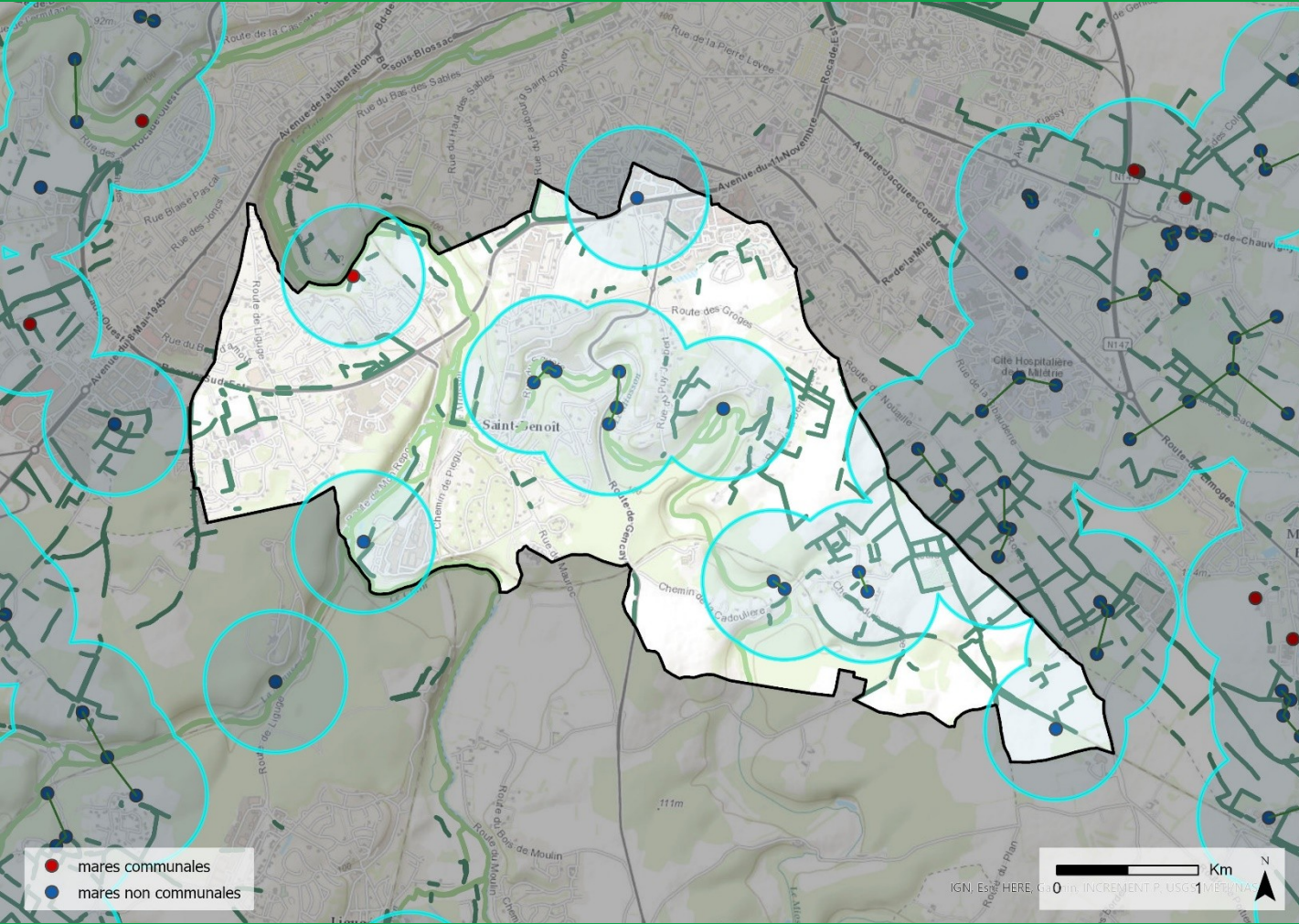


UNE TRAME VERTE ET BLEUE QUI SE DESSINE ET UN PARTAGE DES CONNAISSANCES

Cartographie des haies et des mares



Les haies et les mares sont des éléments fondamentaux du maillage de la trame verte et bleue. Renforcer et reconnecter ces réseaux de mares et de haies pour rétablir des échanges entre les populations est donc essentiel pour la biodiversité. Les amphibiens ont de faibles capacités de dispersion : la formation de réseaux de mares distantes de 500m, permet de favoriser le brassage génétique entre les populations présentes dans les mares (cette distance de 500 m est représentée sur la carte par les cercles autour de chaque mare et les traits qui relient certaines d'entre-elles). Sur la commune de Saint Benoît 1,74 km de haies ont disparu entre 2007 et 2020.



De la connaissance à l'action

Des formations et des actions de sensibilisation ont été initiées à l'échelle de Grand Poitiers pour partager les connaissances et les enjeux du territoire et favoriser les mesures en faveur de la biodiversité :



13 informations devant
les Conseils municipaux



7 réunions de territoire
(balade avec élus et
citoyens)



15 classes sensibilisées
(4 séances par classe)



8 formations
techniques



1 fête annuelle de la
biodiversité

Indicateurs de la trame noire

L'éclairage nocturne s'est intensifié pour permettre à l'homme de poursuivre ses activités après le coucher du soleil, mais cet éclairage artificiel engendre une pollution lumineuse non négligeable ayant différents impacts négatifs sur de nombreux domaines, notamment la biodiversité.

La problématique relative aux nuisances lumineuses est de plus en plus prise en compte par les scientifiques, les collectivités....et fait également l'objet d'un arrêté ministériel du 27 décembre 2018 ; la notion de Trame noire a fait son apparition.

La trame noire est formée de réservoir de biodiversité et de corridors écologiques propices à la biodiversité nocturne.

Il n'y a pas eu d'inventaire fait sur la commune de Saint-Benoît pour les chiroptères et les hétérocères (papillons de nuit).

Cependant il est à noter que l'Acidalie des herboristes – *Idaea laevigata*, est localisée en Vienne que sur trois communes dont Saint-Benoît, les deux autres communes étant Poitiers et Buxerolles.

Plusieurs espèces de chiroptères, ou chauves-souris, sont aussi indiquées comme présentes en divers lieux sur la commune selon les saisons (sites d'hivernage, sites d'estivage, sites de mise-bas et d'élevage des jeunes).

Pipistrelle commune – *Pipistrellus pipistrellus*,
Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*,
Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum*,
Barbastelle d'Europe – *Barbastella barbastellus*,
Murin de Daubenton – *Myotis daubentonii*,
Grand Murin – *Myotis myotis*,
Murin à moustache – *Myotis mystacinus*
Oreillard gris – *plecotus austriacus*.

Inventaires mare et rivières



Mare des Grands Randeaux
Lucie TEXIER – VIENNE NATURE

- Odonates :**
- Zygoptères :
- Caloptéryx éclatant, *Calopteryx splendens*
 - Agrion à larges pattes, *Platycnemis pennipes*
 - Petite nymphe au corps de feu, *Pyrrhosoma nymphula*
 - Agrion élégant, *Ischnura elegans*
 - Agrion jouvencelle, *Coenagrion puella*

- Anisoptères :
- Anax empereur, *Anax imperator*
 - Libellule déprimée, *Libellula depressa*



l'Acidalie des herboristes, *Idaea laevigata*,
Samuel DUCEPT – Vienne Nature



Pipistrelle commune,
Pipistrellus pipistrellus
Vienne Nature



Murin de daubenton,
Myotis daubentonii
Vienne Nature

Un inventaire assez complet de la mare communale située aux Grands Randeaux en bas du quartier de la Varenne, a permis d'identifier 13 espèces végétales et 7 espèces d'odonates

Aucun amphibien n'a été inventorié en 2023 alors qu'en 2021 il avait été noté la présence de la grenouille rieuse.

- Flore :**
- Lentille d'eau menue, *Lemna minuta* Kunth, 1816
 - Cornifle nageant, *Ceratophyllum demersum* L., 1753
 - Potamot crêpu, *Potamogeton crispus* L., 1753
 - Saule, *Salix* L., 1753
 - Iris faux-acore, *Iris pseudoacorus* L, 1753
 - Aulne glutineux, *Alnus glutinosa* (L.) Gaertn., 1790
 - Frêne élevé, *Fraxinus exelsior* L., 1753
 - Laîche des marais, *Carex acutiformis* Ehrh., 1789
 - Menthe aquatique, *Mentha aquatica* L., 1753
 - Lysimaque commune, *Lysimachia vulgaris* L., 1753
 - Jonc courbé, *Juncus inflexus* L., 1753
 - Lycope d'Europe ou chanvre d'eau, *Lycopus europaeus* L., 1753
 - Ortie dioïque, *Urtica dioica* L., 1753



Agrion élégant *Ischnura elegans*
DNB GP CU



Le Clain et le Miosson

Les rivières le Clain et le Miosson ont été prospectées entre 2021 et 2022. Dans le Miosson, 4 espèces de moules (moules d'eau douce) ont été identifiées sur les 8 que compte le département, toutes sont considérées comme patrimoniales, seule la Mulette épaisse est une espèce protégée sur le plan réglementaire. La Mulette méridionale, *Unio mancus*, l'Anodonte des rivières, *Anodonta anatina*, la Mulette des rivières, *Potomida littoralis*, et la Mulette épaisse, *Unio crassus*, ont été observées lors des travaux de restauration du cours d'eau.

Liste des Odonates observés pour le Clain et le Miosson (noms latins) :

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| <u>Zygoptères :</u> | <u>Anisoptères :</u> | |
| - Platycnemis pennipes | - Aeshna cyanea | - Oxygastra curtisii |
| - Calopteryx virgo | - Anax imperator | - Onychogomphus forcipatus |
| - Calopteryx splendens | - Boyeria irene | - Onychogomphus uncatus |
| - Ceriagrion tenellum | - Crocothemis erythraea | - Orthetrum brunneum |
| - Coenagrion mercuriale | - Gomphus vulgatissimus | - Orthetrum cancellatum |
| - Coenagrion puella | - Gomphus grasililii | - Somatochlora metallica |
| - Erythromma lindenii | - Gomphus pulchellus | |
| - Erythromma viridulum | - Gomphus simillimus | |
| - Ischnura elegans | - Libellula depressa | |
| - Pyrrhosoma nymphula | - Libellula fulva | |



Gomphe de Graslins, *Gomphus grasililii*
DNB GP CU



Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*
Samuel DUCEPT- Vienne Nature



Mulette méridionale *Unio mancus*
Vienne Nature

Atlas piscicoles et astacicoles

La Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Vienne (FDAAPPMA 86) a pour mission de veiller, améliorer et protéger les rivières et ruisseaux ainsi que les espèces liées à ces milieux. Les poissons sont reconnus comme bio-indicateurs pertinents de la qualité des milieux aquatiques ; la présence ou l'absence, le peuplement, les espèces donnent une information précieuse sur l'état des rivières. Le Clain et le Miosson abritent une population piscicole mixte et diversifiée, cette caractéristique est liée à la diversité des habitats rencontrée sur ces rivières. Les zones calmes et profondes permettent le développement du brochet et de ces espèces accompagnatrices (gardon, rotengle, carpe, tanche, perche commune, etc.), tandis que les zones courantes favorisent les poissons rhéophiles tels le barbeau, la vandoise, le chabot, le vairon, le spirilin et la loche franche. Toutes ces espèces cohabitent parfaitement ensemble et constituent les valeurs écologiques et patrimoniales du territoire.

Les données piscicoles de l'Atlas Poissons sont principalement issues des inventaires réalisés lors de pêches électriques (pêches de sondages, pêches de sauvetages, etc), alors que pour l'Atlas Écrevisses, c'est par capture à l'aide de nasse August ou en suivi nocturne à l'aide de lampes torche que sont identifiées et comptabilisées les écrevisses.

Il en résulte 44 fiches descriptives, classées par espèces indigènes, exogènes, exotiques envahissantes et migratrices.

- Les espèces indigènes :**
- Ablette, *Alburnus alburnus* L.1758 : C M
 - Barbeau fluviatile, *Barbus barbus* L.1758 : C M
 - Brème bordelière, *Blicca bjoerkna* L.1758 : C
 - Brème commune, *Abramis brama* L. 1758 : C M
 - Brochet, *Exos Lucius* L. 1758 : C M
 - Carpe, *Cyprinus carpio* L. 1758 : C M
 - Chabot, *Cottus gobio* L. 1758 : C M
 - Chevesne, *Squalius cephalus* L. 1758 : C M
 - Epinochette, *Pungitius pungitius* L. 1758 : C M
 - Gardon, *Rutilus rutilus* L. 1758 : C M
 - Goujon, *Gobio gobio* L. 1758 : C M
 - Lamproie de Planer, *Lampetra planeri* L. 1758 : C M
 - Loche franche, *Barbatula barbatula* L. : C M
 - Perche commune, *Perca fluviatilis* L. 1758 : C M
 - Rotengle, *Scardinius erythrophthalmus* Bloch. 1782 : C M
 - Spirilin, *Alburnoides bipunctatus* Bloch 1782 : C
 - Tanche, *Tinca tinca* L. 1758 : C M
 - Toxostome, *Parachondrostoma toxostoma* Vallot 1837, : –
 - Truite fario, *Salmo trutta* L. 1758 : –
 - Vairon, *Phoxinus phoxinus* L. 1758 : C M
 - Vandoise rostrée, *Leuciscus burdigalensis* L. 1758 : C
 - Écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes* : –

C : présence dans le Clain
M : présence dans le Miosson
– : absence



- Les espèces exogènes :**
- Able de Heckel, *Leucaspis delineatus* Heckel 1843 : –
 - Amour blanc, *Ctenopharyngodon idella* L. 1758 : C
 - Aspe, *Leuciscus aspius* L. 1758 : –
 - Black-bass à grande bouche, *Micropterus salmoides* L. 1758 : C M
 - Bouvière, *Rhodeus amarus* Bloch 1782 : C M
 - Carassins, *Carassius sp* L. 1758, Bloch 1782 : C
 - Grémille, *Gymnocephalus cernua* L. 1758 : C
 - Hotu, *Chondrostoma nasus* L. 1758 : C
 - Ide mélanote, *Leuciscus idus* L. 1758 : C
 - Sandre, *Sander lucioperca* L. 1758 : C M
 - Silure glane, *Silurus glanis* L. 1758 : C

- Les espèces exotiques envahissantes :**
- Perche soleil, *Lepomis gibbosus* L. 1758 : C M
 - Poisson-chat, *Ameiurus melas* Rafinesque 1820 : C M
 - Speudorasbora, *Speurasbora parva* Temminck & Schlegel 1846 : C
 - Écrevisse américaine, *Faxonius limosus* Rafinesque 1817 : C
 - Écrevisse de Californie, *Pacifastacus leniusculus* Dana 1852 : C M
 - Écrevisse de Louisiane, *Procambarus clarkii* Girard 1852 : C M

- Les espèces migratrices :**
- Aloses, *Alosa alosa* et *Alosa fallax* L. 1758 : –
 - Anguille européenne, *Anguilla anguilla* L. 1758 : C M
 - Lamproie marine, *Petromyzon marinus* L. 1758 : –
 - Mulet porc, *Chelon ramada* Risso 1827 : –
 - Saumon atlantique, *Salmo salar* L. 1758 :